

Quelques notions sur les événements significatifs

Qu'est-ce qu'un événement significatif (ES) ?

Un événement significatif (ES) est un écart, une anomalie, un incident ou un accident présentant une importance particulière, dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires de base ou du transport de matières radioactives, la radioprotection des travailleurs ou des patients ou la protection de l'environnement. L'importance de ces événements est caractérisée selon des critères définis par le guide de l'ASN du 21 octobre 2005. Ils doivent être déclarés à l'ASN par l'exploitant ou l'intervenant du transport concerné (sous 2 jours ouvrés, hors situation d'urgence avérée). Cette déclaration doit être accompagnée d'une proposition de classement de l'événement sur l'échelle INES. Ensuite, l'exploitant ou l'intervenant de transport transmet un compte-rendu d'événement significatif dans les deux mois suivant sa déclaration.

Quels sont les différents types d'événements significatifs ?

Différents types d'événements significatifs peuvent être distingués :

- les événements significatifs pour la sûreté (ESS) pouvant conduire à des conséquences notables pour la sûreté d'une installation ;
- les événements significatifs pour la radioprotection (ESR) pouvant conduire à des conséquences notables pour la radioprotection des travailleurs ou de la population ;
- les événements significatifs pour l'environnement (ESE) pouvant conduire à la dégradation perceptible de la qualité du milieu ou à la création d'un détriment pour un autre usager du milieu ;
- les événements significatifs pour le transport (EST) pouvant concerner un transport de substances radioactives sur la voie publique ou un transport interne de marchandises dangereuses (dans le périmètre d'une installation nucléaire de base ou sur un site industriel sans emprunter la voie publique).

Quels sont les délais de déclaration ?

L'exploitant ou l'intervenant du transport concerné apprécie la gravité avérée ou potentielle de l'événement et la rapidité de réaction nécessaire pour éviter une aggravation de la situation. Le délai de déclaration d'un événement significatif se décline en trois temporalités :

- En cas d'urgence avérée, la déclaration doit être immédiate ;
- Hors situation d'urgence avérée, un délai de 2 jours ouvrés suivant la détection de l'événement est toléré ;
- Pour une anomalie générique déclarée par les services centraux, ce délai est porté à une semaine à compter de la date de caractérisation de l'anomalie.

Qu'est-ce qu'un événement intéressant (EI) ?

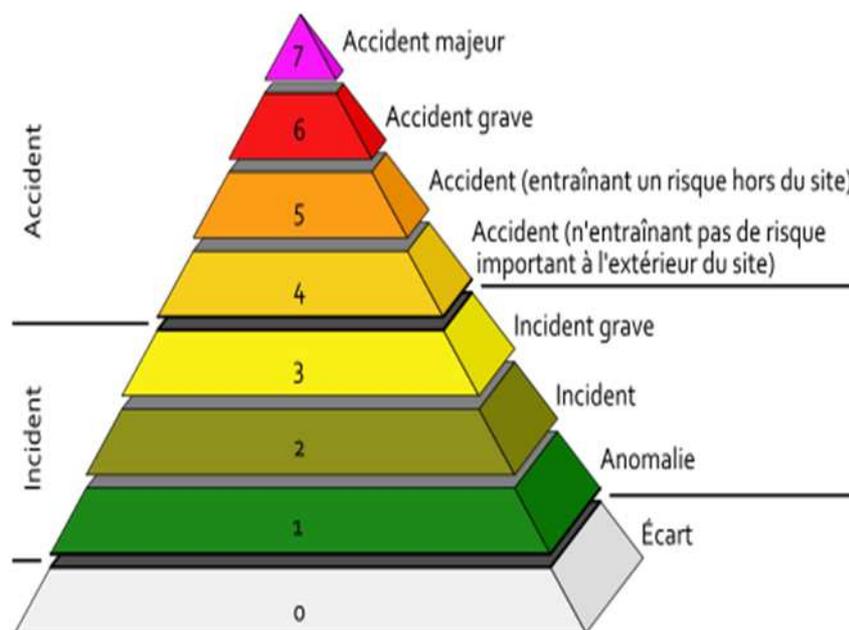
A la différence des événements significatifs, mais dans les mêmes domaines, les événements intéressants (EI) sont définis par les critères de l'exploitant et ne justifient pas une déclaration formelle à l'ASN. Ils sont recensés par l'exploitant et restent accessibles à l'autorité, aux inspecteurs, ainsi qu'à l'expert public, afin d'être analysés s'ils présentent un intérêt particulier en termes d'enseignements à tirer, voire afin d'être requalifiés en événements significatifs.

Qu'est-ce qu'une anomalie générique ?

Une anomalie générique est un événement qui concerne plusieurs installations nucléaires de base.

Comment sont classés les événements ?

Après l'accident de la centrale de Tchernobyl (Ukraine, 1986) et afin d'aider la population et les médias à comprendre immédiatement la gravité d'un incident ou d'un accident dans le domaine nucléaire, une échelle a été créée pour cadrer la communication sur les événements : l'échelle INES (International Nuclear Event Scale). Utilisée au plan international depuis 1991, elle comporte 8 niveaux, de 0 à 7.



L'échelle INES s'applique à tout événement se produisant dans les installations nucléaires de base (INB) civiles et militaires, ainsi que lors du transport des matières nucléaires, selon trois critères :

- les conséquences de l'événement à l'extérieur du site, c'est-à-dire les rejets radioactifs qui peuvent toucher le public et l'environnement ;

- les conséquences de l'événement à l'intérieur du site, qui peuvent toucher les travailleurs et l'installation elle-même
- la dégradation des lignes de défense en profondeur de l'installation, c'est-à-dire des moyens successifs de protection (systèmes de sûreté, procédures, contrôles techniques...) mis en place au sein de l'installation afin de limiter les effets d'un incident ou accident et de garantir le confinement de la radioactivité.

Pour aller plus loin...

Guide ASN de déclaration des événements significatifs impliquant la sûreté, la radioprotection ou l'environnement applicable aux installations nucléaires de base et au transport interne de substances radioactives :

- <https://www.asn.fr/Professionnels/Installations-nucleaires/Evenements-significatifs-dans-le-domaine-INB>

Rapport IRSN « Faire du REX aujourd'hui : Pourquoi ? Comment ? »

- https://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/surete/Pages/surete-retour-experience_PSN-SRDS-2014-00019.aspx

Enseignements issus du retour d'expérience transverse des installations classées et nucléaires sur la sous-traitance : synthèse BARPI-IRSN « Sous-traitance et maîtrise des risques » :

- https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/12/BARPI_2019_Synthese_Web.pdf

Exemples de travaux des CLI sur les événements significatifs :

- CLI de Golfech : <http://www.cligolfech.org/actualites-2/declaration-des-evenements-significatifs-a-la-centrale-nucleaire-de-golfech/>
- CLIN du Blayais : https://www.gironde.fr/sites/default/files/2017-06/rapport_detude_evenements_significatifs.pdf
- CLI de Gravelines : <http://www.cli-gravelines.fr/Environnement-et-surete-du-CNPE/Les-tableaux-des-evenements-publies-par-l-ASN>

Rapports de Bernard Laponche (Global Chance) :

- « Anomalies génériques dans le parc électronucléaire », 31 mai 2018 : http://global-chance.org/IMG/pdf/bernard_laponche-rapport_anomalies_generiques-31mai2018.pdf
- « Les événements précurseurs dans les centrales nucléaires françaises », 9 septembre 2018 : http://global-chance.org/IMG/pdf/bl4_evenements_precurseurs_20180909.pdf